

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-014- Classement des offres et attribution des marchés relatifs au réaménagement des espaces publics du « Marché couvert » du centre-bourg de Condé-sur-Noireau à Condé-en-Normandie – Lots 1 et 2

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant le projet de la commune de revitalisation du centre bourg et notamment le réaménagement des espaces publics aux abords du « Marché couvert » et la place,
- Considérant qu'une procédure adaptée allouée de marché public de travaux a été engagée à cet effet, lot n° 01 Démolitions – Terrassements – Voiries – Assainissement – Réseaux divers – Signalisation, lot n° 02 Aménagements paysagers
- Vu le rapport d'analyse des offres établi le 18 décembre 2025 par l'économiste du maître d'œuvre,

DÉCIDE

Article 1 – De classer les offres déposées dans le cadre du marché relatif au réaménagement des espaces publics du « Marché couvert » du centre-bourg de Condé-sur-Noireau à Condé-en-Normandie dans l'ordre suivant :

Lot n°01 - Démolitions – Terrassements – Voiries – Assainissement – Réseaux divers – Signalisation

- 1- SAS ROUTIERE PEREZ
- 2- EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST / VALLOIS SAS
- 3- GUINTOLI SAS

Lot n°02 - Aménagements paysagers

- 1- OXALIS PAYSAGES
- 2- VALLOIS
- 3- NGE PAYSAGES
- 4- TERIDEAL
- 5- SAINT MARTIN PAYSAGES

Article 2 – Que les offres déposées par la société SNBR (lots 1 et 2) sont inappropriées conformément aux dispositions du code de la commande publique.

DIT

Article 3 – Que ces marchés sont attribués comme suit :

Lot n°01 - Démolitions – Terrassements – Voiries – Assainissement – Réseaux divers – Signalisation – Démolition
SAS ROUTIERE PEREZ – ZI Charles Tellier 138 rue des Drakkars 14110 CONDE-EN-NORMANDIE pour un montant global et forfaitaire de 1 191 543.78 euros HT (soit 1 429 852.54 euros TTC)

Lot n°02 - Aménagements paysagers

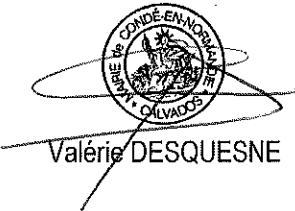
SAS OXALIS PAYSAGES – 9 rue des Grands champs 14540 SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL pour un montant global et forfaitaire de 151 210.82 euros HT (soit 181 452.98 euros TTC)

Article 4 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 5 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 23 février 2026

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE